

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 01821

Numéro SIREN : 382 907 384

Nom ou dénomination : A.F.I.B. SARL (ACCES FORMATION INFORMATIQUE BUREAUTIQUE)

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2021 sous le numéro de dépôt 34002

Désignation de l'entreprise : Sarl AFIB  
Adresse de l'entreprise 14 Rue Euler

33700 MERIGNAC

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 1 / 2

Durée de l'exercice précédent\* 1 / 2

Numéro SIRET\* 3 8 2 9 0 7 3 8 4 0 0 0 1 2

*l'AGO du 30/06/2021*

Exercice N clos le, 13 11 22 2020 | N-1 13 11 22 2019

Net 3 Net 4

*le géant*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISE\*

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)

ACTIF CIRCULANT

DIVERS

Comptes de régularisation

Crédit Quotidien

Capital souscrit non appelé (I)

Frais d'établissement \*

Frais de développement \*

Concessions, brevets et droits similaires

Fonds commercial (1)

Autres immobilisations incorporelles

Avances et acomptes sur immobilisa-

tions incorporelles

Terrains

Constructions

Installations techniques, matériel

et outillage industriels

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Avances et acomptes

Participations évaluées selon

la méthode de mise en équivalence

Autres participations

Créances rattachées à des participations

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières\*

**TOTAL (II)**

Matières premières, approvisionnements

En cours de production de biens

En cours de production de services

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Avances et acomptes versés sur commandes

Clients et comptes rattachés (3)\*

Autres créances (3)

Capital souscrit et appelé, non versé

Valeurs mobilières de placement  
(dont actions propres : .....)

Disponibilités

Charges constatées d'avance (3)\*

**TOTAL (III)**

Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)

Primes de remboursement des obligations (V)

Ecart de conversion actif\* (VI)

**TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)**

Renvois : (1) Dont droit au bail

Clause de réserve de propriété\* : Immobilisations :

\* Ces opérations concernant cette rubrique sont données dans l'En Euros.

En Euros.

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
AA					
AB					
CX	363 454		363 454		
AF	20 718		20 718		
AH	11 500			11 500	11 500
AJ					
AL					
AN					
AP	915		915		
AR					
AT	411 087		349 389	61 698	91 336
AV					
AX					
CS					
CU	43 555			43 555	43 555
BB					
BD					
BF					
BH	30 000			30 000	30 000
BJ	881 229		734 475	146 753	176 391
BL	13 278			13 278	13 093
BN					
BP					
BR					
BT					
BV					
BX	138 043		9 301	128 742	148 521
BZ	161 939		34 941	126 998	256 025
CB					
CD	75			75	75
CF	243 796			243 796	31 414
CH	10 168			10 168	10 511
CJ	567 299		44 242	523 057	459 638
CW					
CM					
CN					
CO	1 448 528		778 717	669 810	636 030
IA					
CP					
Stocks :					
Créances :					

Cabinet Laurent GARCIA

# BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2021

Page 2

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

2

Désignation de l'entreprise : Sarl AFIB

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....30...190.....)	DA	30 190	30 190
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 019	3 019
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	193 894	185 339
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(116 610)	8 555
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	110 493	227 103
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		121 009
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		121 009
DETTE (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	189 198	52 729
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	1 688	2 016
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	116 262	133 346
	Dettes fiscales et sociales	DY	102 886	88 463
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	149 283	11 364
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	559 317	287 917
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	669 810	636 030
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont { Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	546 630	235 573
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		384

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Sarl AFIB

Néant  \*

## EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	22 364	FB		FC	22 364	40 715
	Production vendue	FD		FE		FF		
	biens*					FI	564 760	933 979
	services*	FG	564 760	FH		FL	587 124	974 693
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	587 124	FK				
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO		772	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	47 841	13 251	
	Autres produits (1) (11)				FQ	14	37	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	634 979	988 753	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	18 593	37 177	
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	5 527	10 710	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(184)	(4 802)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	359 133	462 070	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	25 132	21 657	
	Salaires et traitements*				FY	216 098	327 459	
	Charges sociales (10)				FZ	62 912	102 549	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	31 857	35 564	
			- dotations aux provisions		GB			
PRODUITS FINANCIERS	Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE	18	8	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	719 086	992 391	
					GG	(84 106)	(3 638)	
	<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI			
CHARGES FINANCIERES	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	1	1	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Défauts et charges assimilées (6)				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	1	1	
	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 472	3 285	
	Défauts et charges assimilées (6)				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	1 472	3 285	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	(1 470)	(3 284)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	(85 577)	(6 922)	

4

## **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

**Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)**

Désignation de l'entreprise : Sarl AFIB

Néant  \*

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## ANNEXE

### SOMMAIRE

#### - REGLES ET METHODES COMPTABLES

	page
Principes et conventions générales	16
Permanence ou changement de méthodes	16
Informations générales complémentaires	16

#### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	17
Etat des amortissements	18
Etat des provisions	18
Etat des échéances des créances et des dettes	19
Composition du capital social	19
Fonds commercial	19
Produits à recevoir	20
Charges à payer	20
Charges et produits constatés d'avance	20

#### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers	20
Liste des filiales et participations (modèle simplifié)	21

#### - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	21
-----------------------------------	----

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 669 810.29 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 587 124.15 Euros et dégageant un déficit de 116 609.91- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### Informations générales complémentaires

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue comme indiqué ci-dessous :

- Agencements, aménagements et installations : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 3 à 10 ans
- Autres : 3 à 5 ans

### Situation fiscale de la société

La société AFIB pratique l'intégration fiscale avec la société AFIB<sup>2</sup>.

Le résultat fiscal de l'exercice est une perte de 111 121 euros.

Le groupe réalise une perte fiscale de 156 181 euros.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	363 454	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	32 218	
Installations générales agencements aménagements des constructions		915	
Installations générales agencements aménagements divers		149 151	2 220
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		259 717	
	TOTAL	409 783	2 220
Autres participations		43 555	
Prêts, autres immobilisations financières		30 000	
	TOTAL	73 555	
	TOTAL GENERAL	879 009	2 220

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL		363 454	363 454
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		32 218	32 218
Installations générales agencements aménagements constr.			915	915
Installations générales agencements aménagements divers			151 371	151 371
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			259 717	259 717
	TOTAL		412 002	412 002
Autres participations			43 555	43 555
Prêts, autres immobilisations financières			30 000	30 000
	TOTAL		73 555	73 555
	TOTAL GENERAL		881 229	881 229

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	363 454			363 454
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	20 718			20 718
Installations générales agencements aménagements constr.		915			915
Installations générales agencements aménagements divers		107 034	9 833		116 868
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		210 498	22 024		232 522
	TOTAL	318 447	31 857		350 304
	TOTAL GENERAL	702 618	31 857		734 475

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	9 833				
Matériel de bureau informatique mobilier	22 024				
TOTAL	31 857				
TOTAL GENERAL	31 857				

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Impôts	121 009		121 009		
TOTAL	121 009		121 009		

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	10 001		700		9 301
Autres provisions pour dépréciation	3 590	31 351			34 941
TOTAL	13 591	31 351	700		44 242
TOTAL GENERAL	134 600	31 351	121 709		44 242
Dont dotations et reprises exceptionnelles		31 351	121 709		

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Etat des échéances des créances et des dettes

<b>Etat des créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>
Autres immobilisations financières	30 000		30 000
Clients douteux ou litigieux	11 141	11 141	
Autres créances clients	126 902	126 902	
Personnel et comptes rattachés	3 841	3 841	
Taxe sur la valeur ajoutée	41 466	41 466	
Groupe et associés	17 801	17 801	
Débiteurs divers	98 831	98 831	
Charges constatées d'avance	10 168	10 168	
<b>TOTAL</b>	<b>340 150</b>	<b>310 150</b>	<b>30 000</b>

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	189 198	176 511	12 687	
Emprunts et dettes financières divers	1 688	1 688		
Fournisseurs et comptes rattachés	116 262	116 262		
Personnel et comptes rattachés	21 267	21 267		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 123	35 123		
Taxe sur la valeur ajoutée	41 854	41 854		
Autres impôts taxes et assimilés	4 642	4 642		
Autres dettes	149 283	149 283		
<b>TOTAL</b>	<b>559 317</b>	<b>546 630</b>	<b>12 687</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	150 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	13 147			

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	15.2475	1 980			1 980

### Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial IP FORM	11 500			11 500	
Total	11 500			11 500	

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entreprise a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	20 446
Autres créances	14 325
Total	34 770

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 217
Dettes fiscales et sociales	31 151
Autres dettes	149 164
Total	190 532

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 168
Total	10 168

## - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

### Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

#### Engagements donnés

#### Engagements reçus

Caution solidaire EURILEASE	28 000
Total	28 000

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- AFIB P.C.L.	30 713	100.00	6 867
- AFIB 2	36 129	99.80	45 060
- IFPA-AFIB POITIERS	23 411	60.00	33 411
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

### **- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**

### Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produits except. sur op de gestion	295	77180000
- Reprise provision sur impôts	121 009	78750000
- Reprise provision sur créances douteuses	700	78764000
Total	122 004	
Charges exceptionnelles		
- Amendes et pénalités	27	67120000
- Redressement cir 2010-2011	121 009	67188000
- Charges except. s/ex antérieur	651	67200000
- Dot prov depreciation except	31 351	68750000
Total	153 038	

## **A.F.I.B. (ACCES FORMATION INFORMATIQUE BUREAUTIQUE)**

Société À Responsabilité Limitée au capital de 30 190,00 €  
Siège social : 14 Rue Euler Parc Chateau Rouquey - Imm SPACE  
33700 MERIGNAC  
382 907 384 RCS BORDEAUX

---

### **TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT** **SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 30 JUIN 2021**

#### **TROISIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 116 609,91 €, de la manière suivante :

- d'amortir la perte de l'exercice, s'élevant à -116 609.91 €

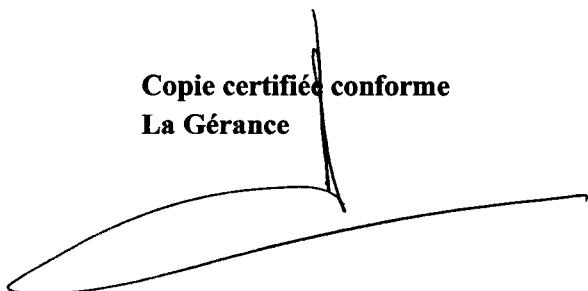
sur le compte "Autres Réserves" d'un montant de 193 894.35 €

qui ressortira ainsi à 77 284.44 €

#### **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Copie certifiée conforme  
La Gérance



## **Robert DUCCESCHI**

**Commissaire aux Comptes  
Inscrit sur la Liste Nationale  
Des Commissaires aux Comptes  
Rattaché à la CRCC de BORDEAUX**

### ***AFIB***

**Société A Responsabilité Limitée  
Au Capital de 30 190 euros**

**Siège Social :**  
*Parc d'Activité Château Rouquey  
Immeuble Space II – 14 Rue Euler  
33700 MERIGNAC*

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**67, Rue Roger Salengro – 33150 CENON**

**Tél. : 05.56.67.79.73**

A l'Assemblée Générale.

***Opinion***

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2017, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société AFIB relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

***Fondement de l'opinion***

***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

***Justification des appréciations***

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement personnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

***Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires***

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

***Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels***

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

***Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevée que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cenon,  
Le 11 juin 2021.

**Le Commissaire aux Comptes,**

**Robert DUCCESCHI.**

